

L'Académie nationale de Pharmacie réaffirme son attachement à la politique de réduction des risques dans la lutte contre les addictions.

L'une des avancées majeures de la lutte contre les addictions repose sur la politique de réduction des risques mise en place dans les années 1980 et marquée, notamment, par l'introduction de traitements de substitution aux opiacés, ce que l'Académie nationale de Pharmacie a défendu dès 2009 dans son rapport sur le sujet¹.

Dans une tribune parue le 2 janvier 2025 dans le média « Atlantico », un membre des Académies nationales de médecine et de Pharmacie, remet en cause cette politique de réduction des risques, en ne prônant qu'une seule approche répressive aux conduites addictives. En outre, l'auteur se livre à des considérations et attaques personnelles inacceptables que l'Académie nationale de Pharmacie condamne fermement.

Cet article ne reflète en aucune manière les avis et positions², les valeurs et la rigueur scientifique défendues par notre Académie. Pour toutes ces raisons, l'Académie nationale de Pharmacie tient à se désolidariser totalement des propos tenus par l'auteur remettant en cause les droits humains et l'intégrité scientifique de notre Institution.

L'Académie nationale de Pharmacie se réserve le droit d'engager rapidement toute action nécessaire au respect de ses valeurs humanistes et de sa rigueur scientifique.

¹ Voir, « Bilan des politiques publiques en matière de substitution aux opiacés », Rapport de janvier 2009, 58 p., spéc. p. 12. Disponible à l'adresse suivante : https://www.acadpharm.org/dos_public/1_Rapport_Bilan_Politiques_public_Substitution_Opiaces_28_jan.pdf

² Voir, Séance bi-académique du 14 novembre 2023 et l'article de Florence Noble, paru dans l'Observatoire n°67, p. 9 : https://www.acadpharm.org/dos_public/OBS67_VDIFF.PDF.